

Loi sur le personnel : la commission parlementaire modifie le projet du Conseil d'État dans la bonne direction.

Un avertissement pourra être contesté et le droit à la réintégration est maintenu. Ce résultat couronne le travail intense effectué par la FEDE auprès des député-e-s du Grand Conseil. Tous les partis ont ainsi soutenu à l'unanimité les propositions d'amendement de notre organisation. Nous espérons que le Grand Conseil se ralliera aux propositions de la commission.

Le projet final de la commission a été accepté par dix voix pour, zéro contre et une abstention. Ce résultat démontre le niveau de confiance du parlement à l'égard de la FEDE. Comme dans le dossier de la caisse de pension, le Parlement a largement suivi les positions défendues par la FEDE.

La commission ne reprend pas totalement le dispositif de la FEDE mais s'en inspire largement. Pour mémoire, la FEDE avait proposé la mise en place d'une commission paritaire qui examinerait les avertissements jugés abusifs ou mal fondés. Même s'ils n'ont pas suivi cette voie, les membres de la commission ont accepté le réexamen des avertissements par l'employeur. La protection du collaborateur s'en trouve ainsi améliorée par rapport au projet soumis par le Conseil d'État.

Il ne faut bien sûr pas vendre la peau de l'ours trop tôt. Ces propositions doivent encore convaincre le Grand Conseil. Nous avons bon espoir que les député-e-s suivront ces propositions de la commission comme ce fut le cas pour le projet de la Caisse de pension, que la FEDE se devait de soutenir faute d'alternative meilleure pour le personnel.

Ces bons résultats obtenus auprès du Grand Conseil couronnent un travail de longue haleine que nos représentants mènent depuis de nombreuses années. Pour ce dossier, la FEDE a rencontré tous les groupes parlementaires afin de les sensibiliser à ses propositions et également de leur démontrer l'utilité de soutenir la faitière. En effet, la FEDE se pose comme un partenaire fiable, une force de propositions permettant de trouver des solutions. La FEDE a eu raison de compter sur l'appui des député-e-s et les député-e-s ont raison de faire confiance à la FEDE.

Dans un tel contexte, vouloir faire pression sur des parlementaires qui nous soutiennent ne fait aucun sens. C'est la raison pour laquelle le comité de la FEDE a refusé la proposition d'un syndicat de la place qui souhaite organiser une manifestation de mécontentement le 17 juin prochain. À Fribourg le bon sens l'emporte sur l'extrémisme.